

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Convocation du 24/06/2025

Publication le 02/07/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 33

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 11_300625

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation du principe de la participation financière de la Commune d'Aubagne à la reconstruction du centre hospitalier d'Aubagne.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémie PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_11-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°11_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Inauguré en 1971, le Centre Hospitalier Edmond Garcin est un équipement public de santé structurant pour la ville d'Aubagne et au-delà pour un bassin de vie de plus 140.000 habitants. Pour autant, il présente des signes de vétusté et ne permet plus, eu égard à la forme des bâtiments et à la surface contrainte du site, de répondre aux enjeux de santé actuels.

En effet, le schéma directeur immobilier établi en 2019/2020 par l'hôpital a mis en évidence les difficultés techniques à réhabiliter les bâtiments existants avec la création d'un plateau technique moderne, polyvalent facilement adaptable aux situations de crises sanitaires et répondant aux évolutions des conditions d'hébergement individualisée des malades.

Sur ces bases et après étude de plusieurs hypothèses, le choix de la reconstruction d'un nouvel établissement a été validé sur un nouveau site par l'Agence Régionale de Santé.

Le secteur des Gargues a été retenu pour la reconstruction à l'horizon 2030.

Par ailleurs, dans le cadre du Ségur de la santé et son schéma régional des investissements en Provence-Alpes-Côte d'Azur présenté fin 2021, l'Etat a annoncé un soutien financier au projet de reconstruction du centre hospitalier à hauteur de 92 millions d'euros.

Depuis, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ont confirmé leur soutien au projet.

A ce jour, le plan financement s'établit comme suit :

Coût global des dépenses de construction : 140 millions d'euros TTC - hors acquisitions foncières

- ARS (Ségur de la santé) : 92 millions d'euros,
- Centre Hospitalier d'Aubagne : 29 millions d'euros,
- Région Sud - PACA : 3 millions d'euros,
- Métropole Aix-Marseille-Provence : 10 millions d'euros,
- Département des Bouches du Rhône : 6 millions d'euros.

La Ville d'Aubagne a annoncé sa volonté de participer au programme de la reconstruction du centre hospitalier en finançant les dépenses relatives aux acquisitions des terrains nécessaires au projet.

Les discussions et procédures d'acquisitions foncières amiables engagées par la Commune sont en cours avec les principaux propriétaires concernés par le projet.

La Commune d'Aubagne a été autorisée par délibération du 25 Mars 2025, en cas d'échec dans les négociations amiables, à engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de maîtriser les terrains par voie d'expropriation. A la demande des services de l'Etat, c'est le centre hospitalier qui conduira cette procédure de DUP mais pour autant c'est à la Commune d'assurer les dépenses correspondantes, conformément aux engagements pris.

La reconstruction d'un nouvel établissement répondant aux enjeux sanitaires actuels et futurs localisé sur la commune représente un intérêt public incontestable pour la population aubagnaise et des alentours.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_11-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°11_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Cette délibération a pour objet d'approuver le principe de la participation financière de la Commune d'Aubagne au projet de reconstruction du centre hospitalier, relative aux dépenses d'acquisitions foncières estimées de manière sommaire et globale selon le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) à 7.380.439 euros répartis comme suit :

- 5.271.028 euros au titre des indemnités principales, correspondant à la valeur vénale des biens,

- 2.109.411 euros au titre des indemnités accessoires et aléas divers,

Pour une surface totale de 56.727 m² dont 1.256 m² de surfaces bâties.

Il convient de noter que l'emprise de l'hôpital représente environ 35.000 m² de terrains nus de l'ensemble des parcelles concernées par le projet (56.727 m²) et que le solde, soit environ 21.727 m² de terrains nus et bâtis, correspond aux emprises de voiries dont les dépenses d'aménagement seront assurées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les modalités de versement de cette participation financière devront être délibérées une fois les surfaces et les prix définitivement arrêtés par le juge de l'expropriation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques du 4 Juin 2025, joint en annexe,

CONSIDÉRANT que la reconstruction du centre hospitalier représente un enjeu de santé majeur pour la commune d'Aubagne et plus largement pour la population vivant à l'Est du département des Bouches-du-Rhône,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Commune d'Aubagne à participer au programme de la reconstruction du centre hospitalier en finançant les dépenses relatives aux acquisitions des terrains nécessaires au projet,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le principe de la participation financière de la Commune d'Aubagne au projet de reconstruction du centre hospitalier, relative aux dépenses d'acquisitions foncières estimées de manière sommaire et globale selon le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) à 7.380.439 euros répartis comme suit :

- 5.271.028 euros au titre des indemnités principales, correspondant à la valeur vénale des biens,

- 2.109.411 euros au titre des indemnités accessoires et aléas divers,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_11-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°11_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Pour une surface totale de 56.727 m² dont environ 1.256 m² de surfaces bâties.

ARTICLE 2 : de PRENDRE ACTE que l'emprise de l'hôpital représente environ 35.000 m² de terrains nus de l'ensemble des parcelles concernées par le projet (56.727 m²) et que le solde, soit environ 21.727 m² de terrains nus et bâtis, correspond aux emprises de voiries dont les dépenses d'aménagement seront assurées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDoux, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_11-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025

